

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2010
(REPRISE DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2010)**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Zotique tenue le 1^{er} juin 2010, à 19h30, en la salle du conseil municipal située au 1250, rue Principale et convoquée pour la reprise de la séance ajournée du 11 mai dernier, étaient présents messieurs les conseillers Guy St-Laurent, Patrick Lécuyer, Patrice Hovington et Yvon Chiasson, tous formant quorum sous la présidence de Madame le maire Gaëtane Legault.

Le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Jean-François Messier, était également présent.

Messieurs les conseillers Robert Cousineau et Pierre Chiasson étaient absents.

REPRISE DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2010

Madame le maire Gaëtane Legault ouvre la séance à 19 h 30. Elle constate le quorum et s'assure que l'avis de convocation a été reçu par chacun des membres du conseil.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Confirmation de la réception de l'avis de convocation
3. Adjudication contrat – Installation de planchers en béton bitumineux pour chapiteaux à la plage
4. Période de questions de la fin de l'assemblée
5. Levée de l'assemblée

2010-06-186 ADJUDICATION CONTRAT – INSTALLATION DE PLANCHERS EN BÉTON BITUMINEUX POUR CHAPITEAUX À LA PLAGE

CONSIDÉRANT que le résultat de l'ouverture publique des soumissions concernant l'installation des planchers en béton bitumineux pour les chapiteaux à la plage est le suivant :

Les Pavages Théorêt inc.	19 946,00 \$, taxes en sus;
Ali Excavation inc.	29 630,00 \$, taxes en sus;
Construction DJL inc.	30 846,34 \$, taxes en sus;
La Compagnie Meloche inc.	32 794,00 \$, taxes en sus.

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le directeur des services techniques relativement à la conformité des offres aux plans et devis ainsi que ses recommandations aux membres du conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller Guy St-Laurent, appuyé par le conseiller Patrice Hovington et résolu :

D'octroyer le contrat pour l'installation de planchers en béton bitumineux pour les chapiteaux à la plage au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Les Pavages Théorêt Inc », au montant de 19 946,00 \$ plus taxes.

D'autoriser le directeur général ou le directeur des services techniques à signer le contrat et les documents nécessaires, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Zotique et non incompatible avec la présente.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

2010-06-187 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par le conseiller Guy St-Laurent, appuyé par le conseiller Yvon Chiasson et résolu de lever l'assemblée à 19h39.

Je soussignée, Gaëtane Legault, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

Gaétane Legault, maire

Jean-François Messier,
secrétaire-trésorier et directeur général